

Assemblée Générale

INE, Présidente de l'UDAF d'Indre-et-Loire



PROJET ASSOCIATIF

2024 - 2028

WWW.UDAF37.FR

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

3

I | PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES VALEURS

4

A) L'historique

B) Les valeurs

C) Les missions

D) Le fonctionnement

II | VIE ASSOCIATIVE ET SERVICES DE L'UDAF D'INDRE-ET-LOIRE

8

A) La vie associative

1. Les bénévoles
2. Les associations adhérentes
3. La représentation familiale
4. Les commissions thématiques
5. Les projets et les actions pour les familles

B) Les services

1. La Protection Juridique des Majeurs (PJM)
2. Les mesures de protection de l'enfance
3. Les Missions d'Accompagnement Budget et Logement (MisABeL)
4. Les autres services

C) Les partenaires

1. Les partenaires institutionnels
2. Les partenaires associatifs
3. Les partenaires métiers
4. Les mécènes

III | ORIENTATIONS 2024 - 2028

15

PRÉAMBULE

Contexte, enjeux et élaboration du projet associatif



Siège de l'UDAF d'Indre-et-Loire à Tours

Le projet associatif de l'UDAF d'Indre-et-Loire constitue une référence interne et externe, qui permet de projeter sur les 5 prochaines années la place et le rôle incontournable de notre association au sein du département en faveur des familles.

La direction collégiale nouvellement en place partage la vision de la gouvernance de recréer du lien entre les salariés et les bénévoles de nos associations adhérentes, afin que les ressources et les contraintes mutuelles puissent être identifiées et ainsi transformées en une force propre à notre réseau.

Ce nouveau projet associatif découle d'une démarche d'élaboration collective. En ce sens, cette réflexion a été menée par des salariés, des membres du conseil d'administration et des représentants d'associations adhérentes au cours de séances de travail organisées tout au long de l'année 2023.

Afin de construire notre stratégie à moyen et long terme, nous sommes partis du principe que nos valeurs motivent et dirigent nos actions. Un état des lieux constituera la première étape de ce projet, à la suite duquel des objectifs pourront être définis. Dans un second temps, un plan d'actions sera établi afin de favoriser la lisibilité des orientations dont les modalités d'évaluation permettront d'ajuster ce projet au fil du temps.

Les orientations de ce projet associatif seront déclinées au sein des services (au travers du projet de service) dans le cadre de la stratégie globale. Ce travail simultané des deux projets permet de faire plus aisément le parallèle entre les orientations associatives et celles des services, en assurant le lien entre ces deux pans de notre organisation, aujourd'hui encore trop éloignés l'un de l'autre.

1 | PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES VALEURS

1 | 4

A) L'historique

L'UDAF d'Indre-et-Loire (Union Départementale des Associations Familiales) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, laïque, areligieuse et apolitique, créée en 1945.

Elle rassemble 70 associations familiales et représente l'ensemble des familles du département dans plus de 150 instances. La vie associative est organisée autour de bénévoles qui ont à cœur de promouvoir les intérêts des familles du département, au plus près de leurs préoccupations quotidiennes.

Représenter et défendre les intérêts des familles

Animer et soutenir le réseau associatif

Udaf
Indre-et-Loire

UNIS POUR LES FAMILLES

Observer et décrypter les réalités de vie des familles

Accueillir, Informer et Accompagner les familles

En quelques dates clés

1945

24 juin
Création de l'UDAF37 à l'Île Bouchard

1951

Création du service de Tutelle aux allocations familiales des familles déficientes qui deviendra le service Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)

1973

Création des URAF avec la régionalisation

1975

Création du service aux "incapables majeurs" qui deviendra le service Protection Juridique des Majeurs (PJM)

1997

Fond d'Aide aux Jeunes 1er conventionnement avec le Conseil Départemental 37

2000

Création de l'activité de Médiation familiale qui entrainera ultérieurement la création de l'association Médiation et Parentalité
1ère convention en Economie Sociale et Familiale

2008

Inscription, près la Cour d'Appel, sur la liste des mandataires liquidateurs dans le cadre des procédures de rétablissement Personnel

2009

Exercice, par délégation du Conseil Départemental 37, des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

2010

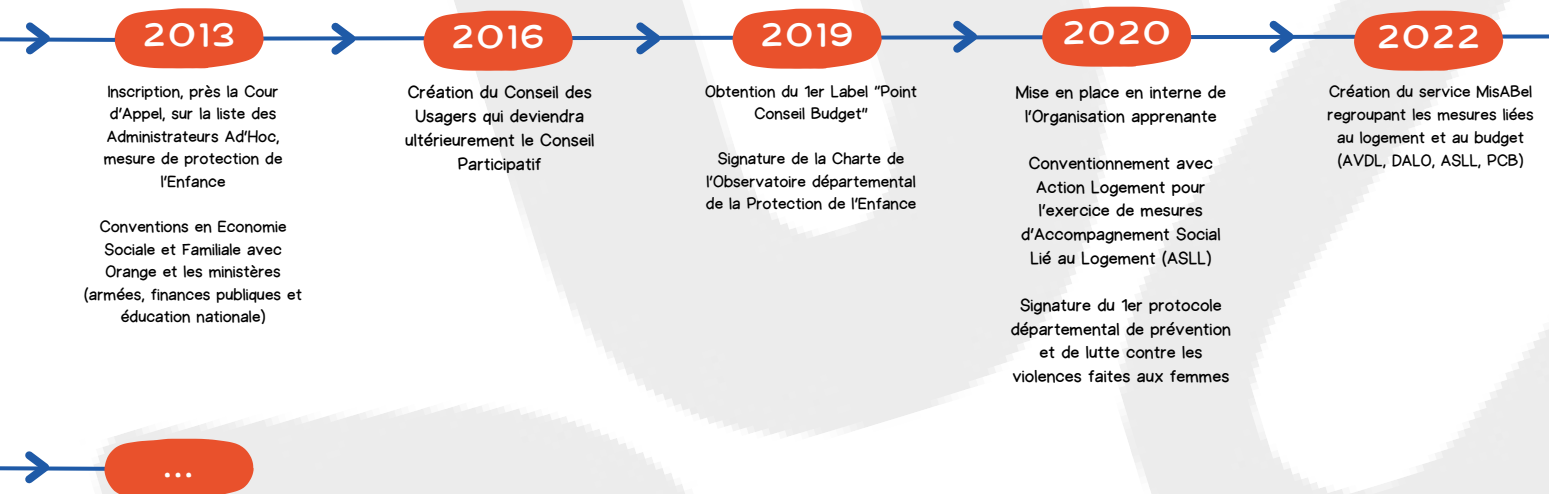
Mise en place du service d'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

2012

Obtention du Label "Maison pour les Familles"

1 | PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES VALEURS

2 | 4



B) Les valeurs

La notion de valeurs partagées reste prioritaire entre les associations adhérentes et l'UDAF d'Indre-et-Loire. C'est pourquoi, les administrateurs ont été sollicités dans le cadre d'un sondage sur les valeurs qu'ils souhaitent partager avec l'UDAF d'Indre-et-Loire, en tant que tête de réseau associatif.

Voici donc les 4 valeurs essentielles choisies :

ENGAGEMENT

C'est parce que nous croyons au rôle primordial de la famille dans l'évolution ou la construction de la société que l'UDAF d'Indre-et-Loire s'engage grâce à son réseau associatif.

DIVERSITÉ

Pour prendre en compte les différentes caractéristiques et composantes des familles, l'UDAF d'Indre-et-Loire doit se nourrir de la diversité de ses associations et appréhender ainsi la richesse de toutes les cellules familiales.

SOLIDARITÉ

Entraide, écoute et soutien sont les 3 mots qui caractérisent la solidarité et qui permettront à l'UDAF d'Indre-et-Loire de trouver des solutions et des réponses aux besoins des familles. L'association doit être solidaire de ses adhérents pour répondre aux besoins de toutes les familles du département.

PARTAGE

C'est la cohésion entre les associations, le fait de cultiver la convivialité et de favoriser la communication grâce à la mutualisation des compétences et des actions à destination des familles

1 | PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES VALEURS

3 | 4

C) Les missions

L'activité de l'UDAF d'Indre-et-Loire repose sur les 4 missions qui lui sont confiées dans le cadre de l'ordonnance fondatrice du 3 mars 1945 et de la loi du 11 juillet 1985, telle qu'il est défini à l'article L 211.3 du code de l'Action Sociale et des Familles :

1

Donner un avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles;

Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département, la Commune;

2

3

Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir confier la charge à l'UDAF d'Indre-et-Loire;

Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles..

4

D) Le fonctionnement

Le fonctionnement de l'UDAF d'Indre-et-Loire s'appuie sur les instances de pilotage habituelles d'une association loi 1901, comme le prévoient les Statuts :

Composition du Conseil d'Administration

Collège des élus

Renouvelé par moitié tous les 2 ans, lors de l'AG électorale

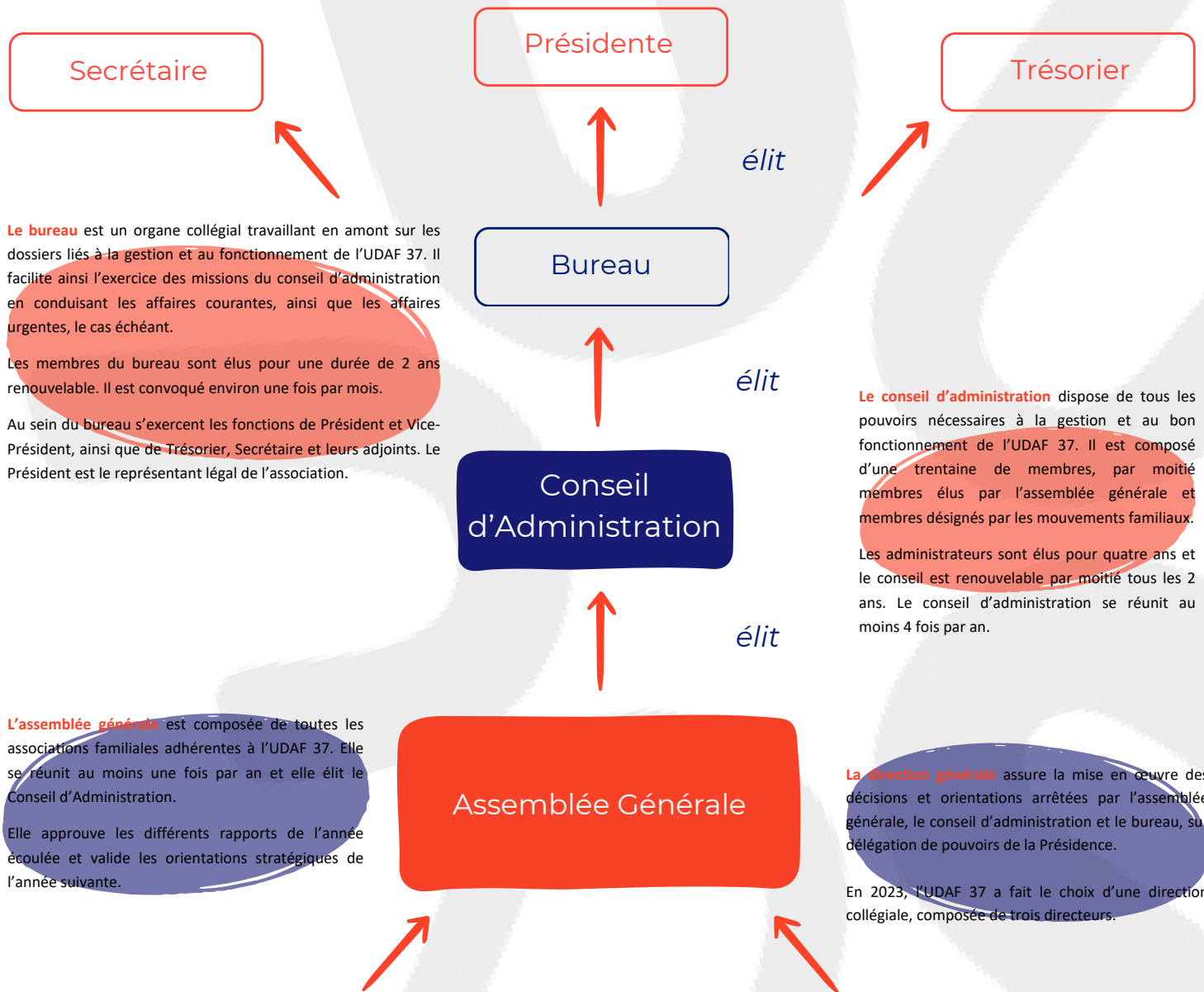


Collège des désignés

Renouvelé tous les 2 ans, lors de l'AG électorale

1 | PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES VALEURS

4 | 4



Le bureau est un organe collégial travaillant en amont sur les dossiers liés à la gestion et au fonctionnement de l'UDAF 37. Il facilite ainsi l'exercice des missions du conseil d'administration en conduisant les affaires courantes, ainsi que les affaires urgentes, le cas échéant.

Les membres du bureau sont élus pour une durée de 2 ans renouvelable. Il est convoqué environ une fois par mois.

Au sein du bureau s'exercent les fonctions de Président et Vice-Président, ainsi que de Trésorier, Secrétaire et leurs adjoints. Le Président est le représentant légal de l'association.

Le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion et au bon fonctionnement de l'UDAF 37. Il est composé d'une trentaine de membres, par moitié membres élus par l'assemblée générale et membres désignés par les mouvements familiaux.

Les administrateurs sont élus pour quatre ans et le conseil est renouvelable par moitié tous les 2 ans. Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an.

L'assemblée générale est composée de toutes les associations familiales adhérentes à l'UDAF 37. Elle se réunit au moins une fois par an et elle élit le Conseil d'Administration.

Elle approuve les différents rapports de l'année écoulée et valide les orientations stratégiques de l'année suivante.

La direction générale assure la mise en œuvre des décisions et orientations arrêtées par l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau, sur délégation de pouvoirs de la Présidence.

En 2023, l'UDAF 37 a fait le choix d'une direction collégiale, composée de trois directeurs.

Les 70 associations familiales (AF) constituent l'Assemblée Générale



Les familles du département adhèrent à une association familiale de leur choix

L'UDAF d'Indre-et-Loire organise de manière conjointe son activité entre la vie associative et les services. Cette particularité est détaillée ci-dessous afin de bien identifier le rôle de chaque dispositif et le public s'y rattachant.

A) La vie associative

Acteur incontournable de la vie associative et institutionnelle au sein du département, l'UDAF d'Indre-et-Loire a pour mission première d'accueillir, d'informer et d'accompagner l'ensemble des familles dans leurs questionnements liés à la parentalité, à la santé, au logement, au budget et au droit.

La vie associative se définit par la gestion de l'institution, par l'accompagnement et la valorisation des bénévoles dans leur engagement associatif. Ce dernier s'exerce au sein d'associations adhérentes et fédérations, dans le cadre de mandats de représentation familiale, par la participation à des commissions thématiques et par leur implication lors d'actions et projets envers les familles.

En tant que tête de réseau, l'UDAF d'Indre-et-Loire anime le réseau associatif du département (constitué notamment des associations familiales et des bénévoles), pilote des actions et projets au service des familles et coordonne les représentations au sein d'instances départementales et les interpellations menées auprès des pouvoirs publics.

1. Les bénévoles

Près d'une centaine de bénévoles s'investissent au sein de la vie associative de l'UDAF d'Indre-et-Loire et se mobilisent au service des familles du département.

Un certain nombre d'entre eux sont Administrateurs, c'est-à-dire qu'ils siègent au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Les bénévoles exercent leurs fonctions à titre gratuit. Le temps qu'ils consacrent à leur activité bénévole est comptabilisé par le biais des Contributions Volontaires en Nature (CVN).

2. Les associations adhérentes

Au 31 décembre 2023, 70 associations familiales adhèrent à l'UDAF d'Indre-et-Loire. Ces associations ont pour mission essentielle de défendre les intérêts des familles et sont pour la plupart issues de mouvements familiaux (un regroupement d'associations familiales répondant à la définition posée par l'article L211-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

La pluralité des avis et sensibilités est ainsi représentée à travers l'adhésion aux associations familiales de plus de 5 500 familles sur le département.



3. La représentation familiale

L'UDAF d'Indre-et-Loire bénéficie du soutien de nombreux bénévoles, mandatés par l'association afin de devenir représentant familial. Ils siègent dans diverses instances départementales telles que la CAF, la CPAM, les CCAS, les organismes HLM et les établissements de santé, afin de représenter les familles et défendre leurs intérêts.

Paroles de représentants



“ En ma qualité de salariée à l'UDAF 37, il m'a été donné l'opportunité de représenter officiellement les familles auprès des pouvoirs publics et notamment auprès du CCAS de Saint-Cyr-sur-Loire, une instance activement engagée en faveur des politiques familiales, la défense des intérêts des plus défavorisés et des plus vulnérables. ”

“ Ce mandat me permet, lors de chaque Conseil d'Administration, de prendre en compte la singularité de chaque situation et d'être force de proposition dans les actions à mettre en place ou orientations à prendre ”

Il me permet ainsi d'inviter les membres élus à regarder les problématiques sous un autre angle, dans le respect de la confidentialité, en élargissant la réflexion et en ne se limitant pas à considérer un usager comme seul utilisateur d'un service social, mais à le considérer dans sa globalité. ”

Clotilde Champeix

Responsable de service à l'UDAF d'Indre-et-Loire et Représentante familiale au sein du CCAS de Saint-Cyr-sur-Loire

“ Administratrice au CA de l'UDAF d'Indre-et-Loire depuis 8 ans, je suis fière d'apporter ma pierre à l'édifice, autour des différentes réflexions et actions ”



Par ailleurs, je suis également Présidente de la commission « Parentalité-Education » dans laquelle j'œuvre en synergie avec les bénévoles et les salariés concernés par la thématique de la Parentalité pour mieux répondre aux diverses interrogations. ”

Marie-Christine Vinot

Administratrice de l'UDAF d'Indre-et-Loire et Présidente de la commission Parentalité et éducation

Les représentants familiaux sont invités à participer aux commissions thématiques de l'UDAF d'Indre-et-Loire, afin de relayer toute information utile ou préoccupation des familles recueillies dans le cadre de leur mandat de représentation.

Agréments, habilitations officiels

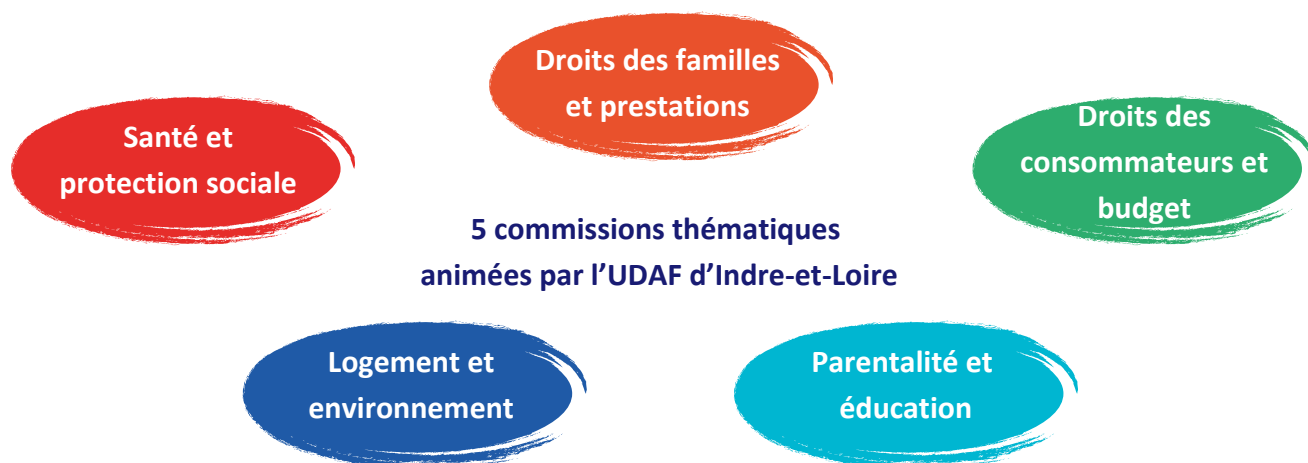
L'UDAF d'Indre-et-Loire est dépositaire de plusieurs agréments dans différents domaines (logement, consommation, santé ...). Ces agréments officiels lui confèrent le droit de proposer des candidatures à la désignation de représentants dans les instances départementales ou régionales.

Ex. L'agrément des associations d'utilisateurs de santé permet à l'UDAF d'Indre-et-Loire de proposer à l'Agence Régionale de Santé (ARS) la désignation de représentants des usagers (RU) dans les établissements de santé du département.

Ex. Agréée association de consommateurs, l'UDAF d'Indre-et-Loire est également habilitée à transmettre à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), des demandes de particuliers et de familles qui souhaitent faire mesurer, au sein de leur habitat, leur exposition aux ondes électromagnétiques.

4. Les commissions thématiques

L'UDAF d'Indre-et-Loire anime 5 commissions thématiques, sur les grands domaines concernant le quotidien des familles :



Les travaux issus de ces commissions donnent lieu à des évènements institutionnels sous forme de conférences ou d'ateliers, contribuent à l'émergence de nouveaux services ou actions à destination des familles ou encore à des prises de positions de l'UDAF d'Indre-et-Loire.

Ces dernières sont abordées en Conseil d'Administration afin que celui-ci puisse émettre un positionnement institutionnel sur une actualité ou un sujet précis. A l'inverse, le Conseil d'Administration peut saisir une commission thématique sur un sujet qui lui semble important ou prioritaire pour les familles du département afin que ce dernier puisse être traité et abordé de manière officielle.

Parole d'un Président de commission



“ Lors des dernières réunions, la commission 5 - Santé et protection sociale a pris en compte les travaux engagés sur la fin de vie et les soins palliatifs. Elle a participé avec la Conférence des Mouvements à l'invitation du médecin des soins palliatifs du Pôle de santé Léonard de Vinci et de l'association « Être-là Touraine » à déterminer sa position quant à la fin de vie. Elle préconise l'application de la Loi Leonetti-Claeys du 2 février 2016 avec nécessité de mise en route de "soins palliatifs pour toutes et pour tous, partout. “

Louis de Monck d'Uzer

Administrateur de l'UDAF d'Indre-et-Loire et Président de la commission Santé et protection sociale

5. Les projets et les actions pour les familles

Pour favoriser l'accès des familles à l'information, l'UDAF d'Indre-et-Loire s'inscrit dans une démarche « d'aller vers » en développant des actions sur tout le territoire, en lien avec ses associations adhérentes et partenaires, en fonction des besoins identifiés.

A titre d'exemple, l'UDAF d'Indre-et-Loire a, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre l'UNAF et l'Etat pour les années 2022 à 2026 et dont le thème principal est la parentalité, déployé des actions ciblées à destination des parents au sein du département. L'UDAF d'Indre-et-Loire poursuivra ces actions jusqu'au renouvellement de la convention en 2027, dont le prochain thème sera défini en fonction de l'actualité.

L'UDAF d'Indre-et-Loire offre également aux familles du département :

Des espaces d'accueil et d'information

1

L'**Espace Info Famille** est un espace d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, accessible à toute personne, sur les questionnements de la vie quotidienne (éducation, santé, logement, budget ...)



L'**Espace Parents** est un endroit convivial dans les locaux de l'UDAF d'Indre-et-Loire, où vous pouvez parler librement des questions qui vous préoccupent en tant que parents.

2

Ces espaces sont accessibles gratuitement, sans adhésion et les rendez-vous (téléphoniques ou physiques) se déroulent dans le respect de chaque personne et la confidentialité des échanges est assurée.

Des actions et dispositifs de soutien aux familles

L'UDAF d'Indre-et-Loire est relais de dispositifs nationaux à destination des familles, tels que **la Médaille de l'enfance et des familles** (titre honorifique accordé aux personnes ayant élevé au moins 4 enfants ou ayant élevé dignement un ou des enfants dans un contexte particulièrement difficile), **la collecte la Mère et l'Enfant** (action de collecte organisée sous l'égide de l'UNAF, dont les fonds récoltés sont reversés à des associations qui accueillent ou soutiennent des futures mères en difficulté).

B) Les services

L'UDAF d'Indre-et-Loire se compose de plusieurs services spécialisés, avec une diversité de métiers et de profils.

1. La Protection Juridique des Majeurs (PJM)

En fonction du degré d'altération des facultés, le Juge des contentieux de la protection peut prononcer diverses mesures de protection juridique des majeurs exercées par l'UDAF d'Indre-et-Loire.

- La sauvegarde de justice avec mandat spécial
- La curatelle simple, aménagée ou renforcée
- La tutelle

L'ensemble des professionnels de l'UDAF d'Indre-et-Loire exerce ces mandats judiciaires en veillant à la bonne application des textes et en ayant une approche bienveillante et éthique en vue de favoriser, dans la mesure du possible, l'autonomie des personnes protégées, le respect de leurs volontés, de leurs droits fondamentaux et de leurs libertés individuelles.

2. Les Mesures d'Accompagnement

L'UDAF d'Indre-et-Loire exerce également des mesures d'accompagnement destinées à aider des personnes majeures qui ont de grandes difficultés à gérer leurs ressources, mais qui, contrairement aux personnes bénéficiant des mesures de protection juridiques, ne souffrent pas d'altération de leurs facultés personnelles.

Il existe deux types de mesures :

- La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ;
- La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ).

Pour en bénéficier, les personnes doivent percevoir des prestations sociales (RSA, Allocation Adulte Handicapé, etc.).

3. Les mesures de protection de l'enfance

L'UDAF d'Indre-et-Loire exerce aussi des mesures dans le cadre de la protection de l'enfance, à savoir :

- La Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)
- L'Administration Ad 'Hoc (AAH)

4. Les Missions d'Accompagnement Budget et Logement (MisABeL)

Fort de ses compétences internes et de son expertise, l'UDAF d'Indre-et-Loire a développé le Service MisABeL qui oriente, conseille, accompagne les particuliers dans la gestion administrative et budgétaire de leur vie quotidienne grâce à l'intervention de Conseillers en Économie Sociale et Familiale (CESF). L'objet de ce service est de lutter contre le mal-endettement, le surendettement, l'absence de logement, le mal-logement et l'expulsion locative à travers diverses actions.

Pour cela, plusieurs dispositifs existent :

- Convention d'Actions de Conseil en Économie Sociale et Familiales avec notamment divers ministères
- Point Conseil Budget (PCB)
- Convention Action Logement pour l'exercice de mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Diagnostics Droit Au Logement Opposable (DALO) et Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

5. Les autres services

L'UDAF d'Indre-et-Loire propose également d'autres services et notamment :

- Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
- Procédures de Rétablissement Personnel (PRP) en qualité de mandataire ou liquidateur judiciaire

C) Les partenaires

L'UDAF d'Indre-et-Loire, à travers son savoir-faire et son expérience, a su construire un réseau important de partenaires pour mener à bien ses actions dans le cadre de l'exercice de ses missions pour représenter et défendre les intérêts de toutes les familles du département auprès des pouvoirs publics.

Nous sommes animés par la volonté de nouer des relations étroites avec les organismes aux côtés desquels nous travaillons au quotidien de manière à formaliser nos engagements réciproques mais aussi de faciliter nos interactions et les procédures.

L'association s'inscrit et déploie ses actions dans une dynamique tant nationale que régionale et ce principalement au sein du réseau UNAF-URAF-UDAF.

Elle est également signataire en local de plusieurs schémas ou protocoles, tels que le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), ou le protocole de lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, dans le but de développer le nombre d'actions à destination des familles et leur envergure, l'UDAF d'Indre-et-Loire a élaboré une stratégie de mécénat pour bénéficier du soutien des entreprises privées locales afin d'obtenir davantage de financements.

1. Les partenaires institutionnels

2. Les partenaires associatifs

3. Les partenaires métiers

4. Les entreprises mécènes

Le projet associatif constitue une référence interne et externe. Il s'agit de la feuille de route des 5 prochaines années de l'UDAF d'Indre-et-Loire et de la projection de notre rôle en faveur des familles sur le plan départemental.

La dimension à la fois descriptive, projective et stratégique de ce document doit permettre de fédérer tous les acteurs, et ainsi répondre aux attentes du réseau associatif et aux besoins des familles du département.

Tout au long de l'année 2023, une réflexion a été menée par des membres du conseil d'administration, des représentants d'associations adhérentes et des salariés, en vue de l'élaboration de notre projet associatif 2024-2028.

Ces séances de travail ont permis de faire émerger les valeurs qui motivent et dirigent les actions de notre association. Lors du CA du 25 avril 2023, les administrateurs ont été invités à se prononcer sur les 4 valeurs essentielles : **Engagement, Diversité, Solidarité, Partage**. Ont découlé de ces valeurs les thèmes et les actions du projet associatif.

C'est ainsi que 76 actions sont nées. L'équipe de direction et de la vie associative a procédé à l'élaboration des actions, en déclinaison des 4 thèmes préalablement définis. Les axes prioritaires et stratégiques de l'UDAF d'Indre-et-Loire ont ainsi été fixés pour les 5 prochaines années.

Thème 1 | Affirmer l'identité de l'UDAF d'Indre-et-Loire et ses valeurs

Si l'identité d'une association naît du projet qu'elle défend et des valeurs qu'elle porte, il est nécessaire de les entretenir au quotidien et de les faire évoluer afin d'en conserver les bénéfices et la cohérence dans les actions menées.

L'objet premier de l'UDAF d'Indre-et-Loire n'est pas la gestion de services tutélaires mais bien la représentation de l'ensemble des familles au sein du département. Bien que l'UDAF d'Indre-et-Loire exerce différentes missions au regard de la diversité du public accompagné, ces dernières ne sont pas suffisamment portées à la connaissance du grand public et demeurent méconnues. Nos actions sur le territoire s'en trouvent minimisées face au poids de la protection juridique des majeurs.

Il nous paraît donc essentiel que l'UDAF d'Indre-et-Loire puisse affirmer son identité afin de se positionner au sein du réseau départemental comme un acteur majeur dans la représentation des familles.

- Clarification de notre identité en interne et en externe
- Élaboration d'une stratégie de communication efficace
- Présence incontournable sur le département pour les questions d'ordre familial
- Développement des liens entre les bénévoles et les salariés en s'appuyant sur les valeurs associatives
- Affirmation de notre rôle d'union associative autour de valeurs communes

Projets

Thème 2 | Développer la vie associative en resserrant les liens avec les associations adhérentes

Le développement associatif est une priorité pour l'UDAF d'Indre-et-Loire, qui voit depuis plusieurs années le nombre d'associations et de bénévoles diminuer. Pour cela, la prospection de nouvelles associations est indispensable, tout comme la simplification de la procédure d'adhésion et l'accompagnement individualisé au cours des premières années afin de renforcer nos actions en faveur des familles du département.

En tant que tête de réseau, l'UDAF d'Indre-et-Loire doit recréer du lien avec les associations adhérentes pour mieux identifier leurs besoins et ainsi les accompagner au quotidien. Nous souhaitons également que les associations adhérentes puissent profiter du réseau UDAF pour valoriser leurs actions à destination des familles et leur donner de la visibilité.

L'UDAF d'Indre-et-Loire doit désormais œuvrer aux côtés des associations adhérentes au quotidien et mobiliser l'ensemble des bénévoles afin de dynamiser le réseau associatif. La recherche de nouveaux moyens sera une priorité afin de se positionner rapidement sur des demandes spécifiques pour lesquelles une expertise est attendue.

- Connaissance et animation du réseau associatif
- Prospection de nouvelles associations et facilitation de son adhésion
- Structuration de la veille en terme de politique familiale
- Amélioration de la visibilité des actions et des projets de nos associations adhérentes
- Mise en adéquation des moyens humains au regard des besoins des familles

Projets

Thème 3 | Renforcer la représentation familiale et l'accompagnement des familles

Comme le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), la mission de représentation des familles est confiée aux Unions d'Associations Familiales depuis 1945.

Le représentant familial défend l'intérêt général des familles par une approche globale et généraliste qu'il détient grâce à sa connaissance du terrain. Cela lui permet ainsi d'être au plus proche des préoccupations quotidiennes des familles et d'observer leur diversité.

Cette mission étant essentielle, l'UDAF d'Indre-et-Loire s'engage au cours des 5 prochaines années, à renforcer la représentation familiale et l'accompagnement des familles au sein du département. En ce sens, plusieurs projets seront menés afin de mieux accompagner les représentants familiaux dans leur rôle et favoriser le développement d'actions sur notre territoire à destination des familles.

- Réalisation d'un état des lieux des représentations et communication sur les contacts et leurs missions
- Accompagnement et formation des bénévoles dans le cadre des représentations
- Développement d'actions communes entre les salariés et les bénévoles en faveur des familles
- Proposition d'espaces d'accueil et d'information pour les familles

Thème 4 | Créer et pérenniser les partenariats pour développer des actions communes sur le territoire

En réponse à l'actualité économique, sociale et environnementale, les associations sont conduites à innover et à créer de nouveaux partenariats, notamment avec les entreprises.

Cette évolution sociétale permet d'élargir les champs d'actions à travers de nouveaux besoins identifiés. En ce sens, il est nécessaire pour l'UDAF d'Indre-et-Loire de travailler sur sa stratégie partenariale de manière structurée afin notamment de remobiliser les partenariats existants mais également dans le but d'en développer de nouveaux.

Pour cela, l'UDAF d'Indre-et-Loire doit se réinventer et notamment dans son mode de communication et de promotion. L'objectif principal sera de renforcer notre attractivité afin d'être, à terme, un partenaire pertinent pour les entreprises et notamment au regard de la démarche RSE.

- Réalisation d'un état des lieux des partenaires associatifs et institutionnels
- Renforcement et pérennisation des partenariats existants
- Prospection de nouveaux partenaires
- Mutualisation des ressources (bénévoles, services, partenaires) afin de multiplier les actions communes sur le territoire
- Recherche de nouveaux financements permettant le développement de nouvelles actions

Le travail réalisé autour de ce projet associatif a permis de nous interroger sur les valeurs essentielles qui motivent et dirigent nos actions, de constater que nous disposons de ressources sur lesquelles nous appuyer et ainsi envisager des axes de progrès, afin de mieux répondre aux attentes des associations adhérentes et aux besoins des familles. Un plan d'action a été défini, dont le bon déroulement sera assuré par les administrateurs de l'association, l'équipe de direction et de la vie associative.

Nous remercions l'ensemble des administrateurs, bénévoles et salariés qui ont contribué à la construction de ce nouveau projet associatif et pour la qualité du travail réalisé, afin que celui-ci se déploie par des actions concrètes, au cours des 5 prochaines années.

UNIS
POUR LES
FAMILLES



Pour retrouver toute l'actualité de l'UDAF d'Indre-et-Loire

www.udaf37.fr



21 rue de Beaumont

37 000 Tours

02 47 77 55 51

vieassociative@udaf37.fr